



Médiation familiale

- *Nous nous séparons et nous voulons nous mettre d'accord sur la résidence de nos enfants et leur prise en charge financière.*
- *Depuis la séparation de notre fils, nous avons perdu contact avec nos petits-enfants. Comment faire ?*
- *Mon père est décédé. Mes frères ne veulent pas vendre sa maison. Comment renouer le dialogue ?*

Vous vivez une tension familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de lien.

Le service de médiation familiale de l'Udaf propose un accompagnement pour **surmonter des difficultés de communication, sortir de l'impasse et élaborer des solutions concrètes**. Le service propose un espace pour renouer le dialogue et élaborer ensemble des décisions. Ces situations concernent des parents séparés ou en cours de séparation, des grands parents ou toute personne concernée par un conflit familial (parents et adolescents, fratrie adulte, succession conflictuelle etc).

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions de se rencontrer en présence **d'un tiers qualifié neutre et impartial** pour rétablir un dialogue et rechercher des solutions concrètes.

Comment se déroule une médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute **confidentialité**.

Notre service de médiation vous propose **un entretien gratuit d'information** individuel ou commun pour évaluer si cette démarche vous convient.

Puis, après accord de chacun, nous vous proposons **des entretiens de médiation** pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chaque personne.

Le **coût** de ces séances est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou l'aide juridictionnelle.

A l'issue de la médiation, **les solutions adoptées peuvent faire l'objet d'un accord écrit** qui peut être homologué par le juge aux affaires familiales si nécessaire.

L'Udaf 05 propose d'autres services :

- Informations sur des actions de soutien à la parentalité
- Point conseil budget
- Espace numérique
- Information et soutien aux curateurs et tuteurs familiaux



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous

Auprès des médiatrices familiales de l'Udaf
Tél. : 04 92 51 93 57
Mail : mediationfamiliale@udaf05.unaf.fr



Nos lieux d'accueil

Gap

Du lundi au vendredi
au 71 Bd Pompidou,
La « Tour de Saint Mens »
(derrière le Foyer des
Jeunes Travailleurs).

Briançon

Les 1^{ers} et 3^{èmes}
vendredi du mois
à la MJC – Centre social
(en face de la gare).